

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Dans les loges, Bourbonnais, 1806

Charles Baillon	fendeur	avec de son genre tranquille
La V ^e Girard	filouse	jd.
Jacques Songrenaux	l'iseraut et	avec de mauvais sujet
Claude Bouillot	jeuneur de Mousette	avec de son genre tranquille
François Bourdetet	journalier	jd.
	jd.	jd.

Jean-Lacour dit Chauvrière	Macon et jeuneur de	avec de la canaille
Henry Henry Père	Mousette	avec de braves gens
	journalier	

Transcription n° 98

Transcription 1 :

Charles Baillon / fendeur / avec des gens tranquilles

la V[eu]ve Girard / fileuse / id.

Jacques Fongrenaux / Tisserant et joueur de musette / avec des mauvais sujets

Claude Bouillot / journalier / avec des gens tranquilles

François Bourdelet / id. / id.

Transcription 2 :

Jean Lacour dit Chauvière / Maçon et joueur de musette / avec de la canaille

Henry Henry père / journalier / avec de braves gens

Commentaire n° 98

Que voilà de bien étranges listes ! Que signifient ces mentions de *canaille* et de *braves gens* ? Et que font des *joueurs de musette* dans cet environnement ?

Ces extraits de tableaux proviennent d'un état sur les *loges de bûcherons* du département de l'Allier, dressé par la gendarmerie impériale en 1806 (A.D. Allier, 7M 5504). Le vocable *loge* désigne ici une habitation végétale rudimentaire, construite le plus souvent en genêts posés sur une charpente de bois. Érigées généralement en toute illégalité à l'orée des domaines boisés, elles échappent plus ou moins aux lois de l'Empire. Dans le langage d'aujourd'hui, les technocrates du maintien de l'ordre (à défaut d'être des gardiens de la paix...) les appelleraient « zones de non-droit » sans doute.

Ces territoires (peuplés, car on peut trouver jusqu'à 60 à 80 loges dans une commune) sont le refuge des nombreux réfractaires et autres insoumis, en ces temps de guerres impériales. Sans doute est-ce pour cela que M. le préfet de l'Allier a requis le capitaine commandant la Gendarmerie Impériale du département à l'effet de se livrer à un dénombrement des habitants de ces loges. Les listes qui furent dressées à cette occasion ne constituent pas à proprement parler un recensement, car l'on se contente du patronyme du *principal habitant* de chaque loge, accompagné de diverses précisions à l'utilité toute policière. On note en effet : le nombre d'habitants de la loge, la profession du *patron*, avec quel type de population il a des rapports (i.e. avec *des gens tranquilles* ou de *mauvais sujets*), quelles sont ses ressources, et enfin de quel droit il a érigé cette loge (le plus souvent *de son propre chef et sans ordre*). Une case supplémentaire sert le cas échéant à noter des renseignements supplémentaires.

On s'en doute, les listes contiennent à peu près toute la misère du monde : on trouve, dans ces marges de la société de nombreux vieillards, veufs ou veuves, vivant de la charité publique. Parmi la multitude de petits métiers rencontrés, quelques *joueurs de musette* : trois pour le département de l'Allier. Il est fort probable que certains autres vivant dans les mêmes conditions n'ont pas été affectés de cette profession, et nous demeurent inconnus. Néanmoins, le tableau est contrasté : Jacques Fongrenaux et Jean Lacour dit *Chauvière*, cités dans les extraits reproduits et transcrits ici, frayent avec de *mauvais sujets* ou la *canaille*. De plus, on signale que le premier est *ivrogne et voleur, vit de son travail et de ses vols, très dangereux, a été repris de justice pour vol* tandis que le second est *tapageur, très mauvais sujet, occasionnant le trouble dans toutes les assemblées où il se trouve*. De son côté, le troisième cornemuseux repéré, *Claude Gabet, journalier et joueur de musette, a des rapports avec les gens honnêtes, assez bonnes habitudes, vit de son travail et de son état*. Ceci nous rassure au moins sur un point, l'instrument ne fait pas le moine... Et le fait de jouer de la cornemuse n'est pas ipso facto suspect pour un gendarme.

Un autre aspect mérite d'être noté : on trouve dans ces populations plusieurs mentions relatives à des pratiques para-normales : ici une veuve *fait l'inspirée [...] vit en faisant des dupes, elle contrefait la sainte*, là un tailleur d'habits *a des rapports avec les libertins, de très mauvaises habitudes [...] se faisant passer pour sorcier*. Lorsque l'on connaît les réputations suspectes en la matière des joueurs de musette, ce voisinage ne fait rien pour aller contre les idées reçues : vers 1840, le curé de Monestier (Allier) répondait lors à une enquête diocésaine que *les cornemuseurs sont généralement réputés sorciers et regardés comme ayant des pouvoirs diaboliques* (A.D. Allier, 75 J 31, Renseignements sur les paroisses, 1840). Et dire que le joueur de cornemuse est une des figures obligées des représentations de la Nativité... On ne sait plus à qui se fier !

Mots-clés

Bourbonnais / XIXe / Musique / Cornemuse / Contrôle administratif / Manuscrit